



Un appel au respect



Info-Négo n° 19
14 janvier 2022

Nous demandons la conciliation

Devant le peu de progrès réalisés à la table, notre comité de négociation national a demandé aujourd'hui au ministre du Travail de nommer un conciliateur ou une conciliatrice dans le dossier de la négociation du secteur préhospitalier.

La conciliation, c'est quoi ?

La conciliation est un mécanisme prévu par le Code du travail. C'est un outil à la disposition de tous les syndicats comme de tous les employeurs. La personne qui sera nommée par le ministre aura pour mission de rapprocher les parties et de favoriser le dialogue. Elle n'a pas le pouvoir d'imposer un règlement; elle n'est pas une arbitre. C'est une personne neutre qui jouera un rôle de facilitateur.

Parmi les pouvoirs du conciliateur, notons celui de pouvoir convoquer les parties en séance de conciliation. De plus, il peut éventuellement formuler des recommandations susceptibles de faire avancer les négociations lorsqu'il l'estime nécessaire. Notre comité de négociation sera toujours libre de s'engager ou non dans ces pistes proposées.

Bref, la nomination d'une personne conciliatrice ne change rien à notre processus démocratique. Les négociations se poursuivent et toute entente que pourrait conclure le comité de négociation sera soumise au vote secret des membres, en assemblée générale.

Toutefois, nous espérons que l'arrivée de cette personne neutre forcera le gouvernement à dégager les mandats nécessaires à un règlement. Par exemple, elle pourrait constater rapidement, comme nous, que les porte-paroles du gouvernement ne sont toujours pas en mesure de trouver des solutions porteuses aux problèmes que nous vivons au quotidien dans notre milieu de travail.

Rappelons qu'à la fin du mois de décembre, notre comité de négociation a tenté de mener un blitz avec le gouvernement pour faire débloquer les choses. De toute évidence, la partie patronale n'était pas animée du même sentiment d'urgence que nous. En ce sens, qu'elle semblait plus pressée de conclure une entente de principe que d'améliorer les conditions de pratique des paramédics!

Cela fait en sorte, qu'au moment d'écrire ces lignes, tout reste à régler en ce qui a trait à nos demandes à incidence financière.